

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article850>



Education au Développement Durable



Le label « classes engagées et « lycées engagés » pour favoriser l'engagement des jeunes

- QUOI DE NEUF ? - Appels à projet, Concours -
Date de mise en ligne : mardi 26 septembre 2023

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

[Note de service du 23-6-2023](#) parue au Bulletin officiel n°26 du 29 juin 2023. [Téléchargement direct](#)

Page de référence sur [EDUSCOL](#) : <https://eduscol.education.fr/3912/classes-et-lycees-engages>

https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/rs_2023_cle_foire-aux-questions-classes-et-lycees-engages-3008.pdf>T
éléchargement direct de la **Foire aux questions** « classes engagées et « lycées engagés »

Contenu du dossier de candidature « classes engagées et « lycées engagés » [Téléchargement direct](#)

Le nouveau label « **classes engagées** » et « **lycées engagés** » a pour objectif de **valoriser** et **renforcer** la dynamique d'engagement.

En lien avec le séjour de cohésion du Service national universel (**SNU**), ce label offre la possibilité aux élèves de créer des liens nouveaux, de vivre en collectivité, de se découvrir, de découvrir la culture de l'engagement et d'affirmer sa place dans la société.

L'appel à projet pour cette labellisation s'adresse aux classes de **seconde GT** ainsi qu'aux classes de **première année de CAP**.

Le terme « classe » s'entend aussi comme un groupe d'élèves liés par une mission commune, par exemple, les éco-délégués.

La labellisation 2023-2024 est conçue pour une année avec reconduction et possibilité de déploiement à d'autres classes, voire à l'établissement sur trois ans afin de permettre une **progressivité de la mise en œuvre et des apprentissages**.

- Le label « **classes engagées** » est attribué par un comité académique en fonction de critères pédagogiques.
- Le label « **lycée engagé** » est attribué à des établissements qui font de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement, et comportent **au moins deux « classes engagées » dès 2023-2024**.

L'engagement en réponse à cet appel à projet s'appuie sur **un projet pédagogique interdisciplinaire annuel et fédérateur** qui propose des contenus et de démarches inscrits dans les **enseignements** et les **actions éducatives quotidiennes** des lycées, et en tout premier lieu de l'enseignement moral et civique (**EMC**) et de **l'éducation à la citoyenneté**.

Le projet s'articule autour de l'une de ces thématiques au choix :

- **Défense et Mémoire ;**
- **Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques ;**
- **Environnement ;**
- **Résilience et Prévention des risques.**

Trois journées sur les 12 du **séjour de cohésion** du SNU sont dédiés au projets spécifique de la classe ou de l'établissement.

Le projet pédagogique s'inscrit **dans le continuum des apprentissages relatifs à la citoyenneté** :

Le label « classes engagées et « lycées engagés » pour favoriser l'engagement des jeunes

- Semaine de l'engagement
- Élections aux instances lycéennes
- Forum de l'engagement
- Parcours citoyen

Les lycées reçoivent une **dotations financière** d'un montant de **1 000 € par classe engagée**, pour financer des projets pédagogiques d'engagement en lien avec le projet de classe : matériel pédagogique, sortie, interventions extérieures, documentations, etc.

Pour construire ce projet annuel, les équipes peuvent prendre appui sur l'existant comme

- les labellisations (**E3D, Edusanté, Égalité filles-garçons, Euroscol, Génération 2024**),
- les dispositifs tels que les **classes de défense et de sécurité globale (CDSG)**, les **cadets de la défense, de la sécurité civile**
- la participation aux **concours mémoriels** (bulle de mémoire, flamme de l'égalité).
- les **partenariats** noués lors de ces projets s'en trouveront renforcés.

Les lycées dont les équipes enseignantes et éducatives font travailler les élèves dans le cadre des interactions des 17 Objectifs du développement durable pourront aisément entrer dans cette labellisation via la coloration « environnement » ou « résilience et prévention des risques ».

- **Date limite de dépôt des candidatures : 20 octobre 2023**
- Lien de dépôt sur [démarches simplifiées](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-classes-engagees) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-classes-engagees>
- Les candidatures seront sélectionnées par un comité académique : demande des établissements que le retour soit au plus tard fin novembre/début décembre
- Les périodes de séjour « Classes engagées » : sur le temps scolaire

Au sein d'un des centres permanents de la Région Auvergne Rhône-Alpes

- 11 au 21 mars 2024
- 21 mars au 5 avril 2024
- 13 mai au 24 mai 2024
- 27 mai au 7 juin 2024

Important : l'établissement établit par ordre de préférence ces 3 dates privilégiées